



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00578810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 21 - Création du «Village des terroirs» quartier Rivotte - Suppression du marché de Rivotte - Modalités d'occupation du domaine public - Signature d'une convention

Création d'un «Village des Terroirs» quartier Rivotte
Suppression du marché de Rivotte
Modalités d'occupation du domaine public
Signature d'une convention

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	03/09/2019	Favorable unanime

Situation actuelle

Par délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2018, un marché hebdomadaire de producteurs a été lancé sur le parking des Jacobins.

Inauguré le 29 avril 2018, il a la particularité d'offrir des stands «clés en main» pour la quinzaine d'exposants (primeurs, salaisons, pains, fromages, etc.) présents, ainsi qu'une offre de restauration sur place (brunch).

C'est surtout une nouvelle forme de marché, avec espace de restauration et moment de convivialité en musique.

Ces exposants sont assujettis à la redevance du domaine public, collectée par la police municipale sous forme de titres de recette trimestriels.

Après plus d'une année d'expérimentation, s'agissant davantage d'une animation spécifique sur le domaine public avec espace de convivialité et animation musicale, il semble opportun de changer le mode d'organisation en transformant ce marché en une animation commerciale.

Proposition

Par conséquent il est proposé une animation intitulée «Village des Terroirs» sur le domaine public nécessitant une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

A ce titre, il est proposé d'annuler la délibération du 9 avril 2018, qui a créé le marché Rivotte, et de continuer l'animation de ce lieu via une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.

Il est proposé que la manifestation prenne la forme d'une animation hebdomadaire qui aurait lieu tous les dimanches de 8 h à 13 h 30, pilotée par le service Commerce.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la suppression du marché a fait l'objet d'une consultation des organisations professionnelles entre le 24 juin et le 1^{er} août 2019, celles-ci n'ont émis aucune observation.

Une convention domaniale serait alors passée avec le candidat retenu dans le cadre d'une procédure de sélection préalable conformément à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Le titulaire de l'AOT fera son affaire de la gestion des exposants, notamment au vu du respect des règles de sécurité, de tranquillité publique et d'hygiène, et se conformera au règlement de cette animation. Il fera siennes les modalités d'organisation avec les exposants.

Redevance

Le titulaire s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public, assise sur la délibération du Conseil Municipal fixant les tarifs d'occupation du domaine public, prix au mètre linéaire, qui sera encaissée mensuellement, au moyen de la régie de recettes ouverte au service Commerce.

Durée de la convention

Il est proposé que la convention liant le candidat retenu soit d'une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

A l'issue de cette période, un bilan sera dressé et la reconduite de l'opération éventuellement envisagée.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver la suppression du marché Place des Jacobins à Rivotte et la mise en place d'une animation «Village des Terroirs» s'y substituant,**
- **d'autoriser le lancement d'une procédure de sélection préalable,**
- **de fixer le montant de la redevance d'occupation due par le futur titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



[Signature]

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0